



## Utiliser l'EAU DE PLUIE ou l'EAU DE PUITS non potable

La réglementation du 12 juillet 2024 (qui abroge l'arrêté du 21 aout 2008), définit les types d'usages domestiques autorisés pour les eaux de récupération de pluie.

**Dans le cas d'une eau de puits non potable, il est possible de se référer aussi à cette liste d'usages.**

Si vous n'êtes pas un établissement recevant du public sensible, vous pouvez utiliser votre eau de récupération de pluie sans « formalité » (ni d'analyse obligatoire à réaliser) pour les usages domestiques suivants :

- **évacuation excrétas (WC)** Déclaration en mairie obligatoire
- **nettoyage des surfaces extérieures**
- **arrosage des espaces verts** à l'échelle des bâtiments = arrosage des espaces dans lesquels la végétation est présente à l'intérieur des bâtiments et dans l'environnement immédiat du bâtiment ou de l'établissement, dans les limites de la parcelle considérée, comprenant l'arrosage des toitures et des murs végétalisés ainsi que l'alimentation des bassins d'ornement.
- **arrosage des jardins potager** (éviter l'arrosage par aspersion, ne pas utiliser pour le nettoyer des légumes)
- **nettoyage des surfaces intérieures** (sur des surfaces sans contact alimentaire)
- **alimentation des fontaines décoratives**
- **abreuvement des animaux.** Attention il est important de confirmer la qualité de l'eau auprès d'un vétérinaire (critères différents en fonction des animaux).

- **Cas du lavage du linge :** Déclaration en mairie obligatoire

Il est également possible d'utiliser l'eau de récupération de pluie pour le lavage du linge mais dans ce cas, il vous faut le déclarer en préfecture et réaliser obligatoirement les analyses proposées ci-dessous et s'assurer du respect des valeurs limites suivantes :

Eschérichia coli : < 1 UFC / 100 ml

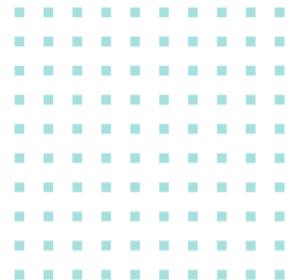
Entérocoques intestinaux : < 1 UFC / 100 ml

Turbidité: <= 2 NFU

Carbone Organique Total (COT) <= 5 mg/l

pH: entre 5,5 et 8,5

**Si l'une au moins des valeurs seuils est dépassée, vous ne pouvez pas utiliser l'eau de récupération de pluie pour laver le linge**



## Utiliser l' EAU DE PLUIE et l' EAU DE PUITS non potable

### Pour l'ABREUVEMENT DES ANIMAUX (hors exploitation agricole)

**Attention il est important de confirmer la qualité de l'eau auprès d'un vétérinaire (critères différents en fonction des animaux).**

Voici pour exemple, quelques critères de qualité proposés :

		<b>Limites et références de qualité*</b>
Paramètres microbiologiques	Coliformes totaux (UFC/100 mL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; ou= 10 ufc/100ml (eau distribuée en réseau d'élevage)</li> <li>&lt;100 ufc/100ml (élevage de plein air avec abreuvement par eau de surface)</li> </ul>
	E. coli (UFC/100 mL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt;ou= 10 ufc/100ml (eau distribuée en réseau d'élevage)</li> <li>&lt;100 ufc/100ml (élevage de plein air avec abreuvement par eau de surface)</li> </ul>
	Entérocoques (UFC/100 mL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt;ou= 10 ufc/100ml (eau distribuée en réseau d'élevage)</li> <li>&lt;100 ufc/100ml (élevage de plein air avec abreuvement par eau de surface)</li> </ul>
Paramètres physicochimiques	pH	entre 6 à 9
	Nitrites (mg/L en NO <sub>3</sub> - )	<100mg/l (notamment jeunes animaux)
	Nitrites	absence souhaitable ou <30mg/l
	Fer (μg/L)	<12000μg/L

SOURCE : <https://www.anses.fr/fr/system/files/ALAN2008sa0162Ra.pdf>